

Conseil Municipal du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Présents : Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Azélie Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Martinod - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

Excusés : Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Azélie Chenu) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Amélie Viallet

Absents : Franck Chenal - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date de publication : 2 février 2024

Délibération n°2024-004 - Convention pour la participation au financement du cinéma de Plagne-Centre

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 27 mai 2021 de la commune d'Aime-la-Plagne approuvant la convention de participation financière au cinéma de Plagne-Centre,

Vu la délibération n°2024-007 de la commune de La Plagne Tarentaise approuvant le renouvellement de la convention pour la participation financière au cinéma de Plagne-Centre,

Madame le Maire expose que le cinéma de Plagne-Centre est géré depuis 2018 en régie par la commune de La Plagne Tarentaise, et que la commune d'Aime-la-Plagne verse une participation financière de 12000 € annuel pour son fonctionnement.

Cette participation forfaitaire est prévue par une convention renouvelée une première fois en 2021, et qu'elle propose de renouveler aujourd'hui afin d'assurer le financement de ce cinéma pour les trois prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention présentée.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing